

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.		Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir		Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.		
								Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.		

Cahors, le 30 Janvier.

ELECTION SÉNATORIALE

Nous publions plus loin la circulaire électorale de M. Pagès Duport.

Au point de vue politique, nous faisons naturellement nos réserves. Nous sommes et nous voulons rester avec les conservateurs républicains sur le terrain de la Constitution, dans la lutte contre le radicalisme.

Mais, à tous les autres points de vue, et ces réserves faites, nous approuvons le langage de l'ancien député avec lequel nous avons combattu si longtemps dans ce Journal.

La circulaire de M. Pagès Duport indique clairement le mal que le radicalisme fait au pays ; elle nous montre les anarchistes portant une main sacrilège sur la liberté par les fameux décrets contre les associations religieuses ; sur la liberté de conscience ; la liberté du père de famille et voulant aujourd'hui consommer leur œuvre néfaste par ces lois d'exception qui rappellent les beaux jours de 93 ?

Quant aux questions économiques et financières, M. Pagès Duport les aborde avec la sûreté de vues que lui donne sa longue expérience des affaires et sa compétence hautement reconnue. Nul n'est plus capable, en effet, de défendre la richesse publique contre les imprudents qui la sapent dans sa base, et de contribuer par sa parole autorisée au dégrèvement de la propriété, à l'allègement des charges de toute sorte qui pèsent si lour-

dement sur l'agriculture.

C'est surtout par ce côté pratique, utilitaire, résumant les intérêts vitaux de nos campagnes, que la candidature de M. Pagès-Duport présente une importance particulière et qu'elle s'impose à l'attention sérieuse des électeurs sénatoriaux.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Paris, 29 janvier.

M. Grévy a conféré dans la soirée avec M. Jules Ferry et M. Fallières.

M. Ferry, malgré les sollicitations, a refusé absolument de former un ministère.

M. Grévy, en présence du refus de M. Jules Ferry, a décidé de revenir à la combinaison proposée par M. Fallières.

Les démissions de MM. Duclerc, du général Billot et de l'amiral Jauréguiberry sont maintenues.

Tous les autres ministres conservent leurs portefeuilles.

COMPOSITION DU NOUVEAU MINISTÈRE

M. Fallières, ministre de l'intérieur, président du Conseil ;

M. Devès, ministre de la justice ;

M. Tirard, ministre des finances, et par intérim, des affaires étrangères ;

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, et par intérim de la marine ;

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique ;

M. Hérisson, ministre des travaux publics ;

M. Legrand, ministre du Commerce ;
M. le général Thibaudin, ministre de la guerre ;
M. Coehery, ministre des postes et télégraphes.

Revue des Journaux

LA SITUATION

Le National. — On dit que M. Grévy, président de la République, est toujours vivant, qu'il reçoit, donne à dîner, tend la main aux visiteurs, dit bonjour à ceux qui entrent et bonsoir à ceux qui sortent.

Il est possible que M. Grévy continue à occuper la haute fonction de chef de l'Etat. Mais nous nous permettrons de remarquer que s'il l'occupe, il ne la remplit pas.

L'attitude pleine de dignité de président empaillé n'est pas faite pour nous déplaire en temps ordinaire. Nous admettons que le chef élu d'une grande nation refuse de se compromettre dans les vilaines intrigues, les basses manœuvres, jeux ordinaires des personnages malfaisants qui exercent une influence sur les résolutions du Parlement. Nous comprenons que M. Grévy laisse, en temps calme, M. Marcou mettre ses deux grands pieds dans les plats et M. Floquet se placer son propre doigt dans l'œil. Que M. Marcou soit odieux, que M. Floquet prête à rire, cela n'est point fait, nous le reconnaissons, pour émuovoir l'impassible président de la République.

Mais le temps des contemplations hautaines et sceptiques est passé. Cette fois l'Etat est en péril et avec lui la France et la République. De ce Sinai de la démece qu'on appelle la Montagne, comme disait en 1831 Michel de Bourges, sont tombées des paroles sinistres et descendus des hommes dangereux. L'esprit de terreur plane sur nous. On épèle des lois de proscription. On reprend au peuple l'immonde vocabulaire des avocats de 93.

Tout ministère est en pleine décomposition avant de naître. Tout cabinet qui s'installe tombe le jour

même en pourriture. Tout impudent est sûr d'être écouté. Tout brillard à ses courtisans. Tout fanatique trouve des sectaires qui le dépassent. Une instinctive défiance, contenant toutes les activités fécondes de la nation, commence à refouler les sources de la richesse nationale. Les transactions deviennent rares. La pauvreté entr'ouvre déjà la porte à la misère. C'est une grande crise qui commence, crise politique, crise sociale, crise financière et peut-être crise étrangère, car il est impossible que le spectacle que nous donnons au monde ne surexcite pas les convoitises malveillantes et n'encourage pas les entreprises haineuses.

Qu'attend donc M. Grévy, président de la République, pour intervenir légalement, dans la mesure de ses pouvoirs constitutionnels, et montrer au pays, avec la grande autorité que la légende lui confère, l'écueil où il se laisse briser et le phare vers lequel il doit se diriger ?

Le Parlement. — Peut-être rencontrera-t-on des gens pour proposer la formation d'un cabinet intérimaire, d'un semblant de cabinet, imaginé tout exprès pour rendre possible la discussion des lois d'exil, d'une façade en planches destinée à s'érouler le lendemain du vote, quel qu'il soit. En temps ordinaire, on traiterait toutes ces combinaisons de ridicules et d'impossibles ; mais nous ne sommes pas en temps ordinaire. Après ce qui s'est passé depuis trois jours, tout peut arriver.

Ce n'est pas sans une profonde tristesse que nous assistons à ce désarroi et à cette décision. Nous avons prédit ce qui arrive. Nous avons compris, dès le premier moment, qu'un gouvernement ne se laisse pas impunément entraîner à la remorque du parti radical. Nous avons compris que le cabinet abdiquait sa dignité, qu'il compromettait son existence, qu'il ébranlait le régime parlementaire tout entier en acceptant les injonctions de M. Floquet et de ses amis. Si, le 16 janvier, M. Duclerc avait déployé le quart de l'énergie qu'il a mise, avant-hier soir, à repousser la proposition de M. Fabre, s'il avait gardé son sang-froid, s'il avait étouffé dès le début l'agitation malsaine à laquelle le monde politique est en proie depuis quinze jours, qui songerait encore au prince Napoléon et à son manifeste ? Mais les regrets ne servent à rien. Si seulement l'expérience servait à quelque chose !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(18) du 30 Janvier 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

XIX

Lorsque César fit part de ses projets de réclusion à ses amis, ceux-ci lui offrirent de le suivre dans sa retraite.

Il se récria :

— Vous n'y songez pas, mes chers amis, je ne puis accepter un pareil sacrifice ; c'est une vie de cloître que je vais mener. Ceux qui me suivront devront se sequestrer du monde : je ne puis sauver ma fille qu'au prix d'une surveillance incessante.

Féruvier répondit en riant :

— Nous acceptons la vie du cloître ; nous voulons prendre notre part de l'éducation de Diane ; elle nous appartient moralement ; nous sommes des hommes d'étude ; la solitude a pour chacun de nous un charme pénétrant. Le pays où vous allez planter votre tente me séduit par son originalité : il y a des sites admirables, dignes de tenter le dinceau d'un artiste. D'ailleurs, il faut que

Diane sache peindre ; n'est-il pas convenu que nous en faisons une femme hors ligne ?

Tous approuvèrent les paroles de Féruvier.

César prit les mains de ses amis, les serra avec effusion, et leur dit, ému :

— Comment vous remercier de ce sacrifice si simplement accompli ? vous calmez ainsi les blessures de mon âme ; merci donc pour moi, merci pour ma petite Diane !

Féruvier voulant détourner les tristes pensées de César, dit d'un ton insouciant :

— Je suis sûr que nous aurons de beaux jours dans notre forteresse ; vous nous avez consacré votre vie lorsqu'elle était heureuse, ensoleillée, mon cher prince ; nous vous donnons la nôtre dans le malheur. amo de plus naturel, ne sommes-nous pas unis par des liens que nul ne peut rompre.

Leur vie étant ainsi murée, le prince installa ses amis dans les quatre tourelles qui devinrent ainsi quatre observatoires dominant les vallées où l'on pouvait fouiller le terrain à plusieurs lieues à la ronde.

Les tourelles furent abandonnées à leurs propriétaires ; chacun d'eux en les meublant y apporta l'empreinte de sa personnalité.

Celle habitée par Schikler ressemblait à l'antre d'un savant ; un désordre inouï régnait dans les livres et dans les paperasses.

Dans la tourelle de Paolo Sanzi on ne voyait qu'une chose, un superbe piano à queue.

Roberts et Maxime Féruvier avaient meu-

blés leurs tourelles en artistes : ayant le sentiment intime du beau, ils créèrent deux petits chefs-d'œuvre.

Le prince combla les vœux de Paolo Sanzi en faisant mettre dans les grands salons du premier étage deux magnifiques pianos d'Erard, afin que Sanzi pût jouer plus tard avec Diane des morceaux à deux pianos.

C'était un soir : on sortait de table. Sanzi marchait rêveur, écoutant les mélodies qui chantaient dans son âme.

La vue des deux instruments le tira de son extase ; s'élançant sur un des tabourets, il ouvrit le couvercle de l'instrument qui se trouvait le plus rapproché de lui, promenant ses doigts sur les touches sonores.

Sous l'empire de la joie qu'il ressentait, l'artiste se surpassa ; on l'applaudit, on l'entoura, lui faisant promettre de recommencer le lendemain.

XX

La petite Diane grandissait à vue d'œil. Tous les matins, on l'exposait à l'air pur dans les bras de sa nourrice ou sur les genoux de son père qui la contemplait avec ivresse.

Martha était bien la femme dévouée sur laquelle Roberts avait compté ; elle surveillait l'enfant sans relâche, se couchant sur un tapis au pied de son lit ; l'œil, l'oreille aux aguets, craignant la moindre surprise.

Cette belle et forte fille, se jetant en travers du chemin pour éviter une fatigue à sa chère petite maîtresse, devenait touchante

dans son abnégation.

Diane comprit vite l'empire qu'elle exerçait : elle marchait à peine qu'elle savait déjà se faire obéir.

Elle avait une façon de lever sa petite tête décidée, de froncer les sourcils, de taper le parquet de son petit pied qui faisait rire aux éclats son père et ses amis.

César retrouvait dans sa fille tous ses défauts ; toutes ses qualités. De sa mère elle n'avait pris que deux choses, son teint éclatant, son admirable chevelure d'or.

A deux ans, sa petite tête supportait avec peine le poids de ses longs cheveux, le prince, suivant l'usage italien, les fit couper ras ; ses cheveux en brosse accentuèrent sa laideur, son air farouche devint plus frappant.

Très maigre de corps en dépit de cette frêle apparence on la sentait robuste ; aucune maladie ne vint affaiblir sa santé.

Dès l'enfance son père l'habitua aux exercices violents ; elle courait des heures entières sans fatigue, montait sur le dos de n'importe quel animal ; le cygne, le veau, le mouton, le poney, tout lui était bon, elle ne reculait devant rien.

Levée dès l'aurore, libre d'agir à sa guise elle allait s'ébattre dans le jardin.

(A suivre)

Le National. — C'est pour fortifier la République, que la Chambre lâche les réformes et se jette sur les princes, voilà ce qu'on cherche à nous expliquer. Nous supposons la République forte; il paraît qu'elle ne l'est pas et qu'elle le sera davantage quand elle se sera montrée plus peureuse, quand elle aura perdu encore un mois ou deux en querelles oiseuses et qu'elle se sera bien précautionnée contre un danger imaginaire.

Si c'est ainsi que les députés d'aujourd'hui entendent la fortifier, il faut convenir que leur moyen est naïf.

Les projets de proscription

Voici les divers projets qui ont surgi à propos des princes des anciennes familles qui ont régné en France, et dont la présence gêne MM. les radicaux :

1° Le projet Floquet *édicte la proscription immédiate* de tous les descendants des familles régnantes;

2° Le projet Ballue-Lockroy demandait la *révocation immédiate* de tous les princes ayant des grades dans l'armée française. Quant à l'exil, il n'en était pas question;

3° Le projet Devès ou projet du gouvernement conférerait au pouvoir exécutif le *droit de proscrire* les princes, en lui laissant le choix de l'heure et du moment.

Le projet de loi Favre 1° révoque immédiatement les princes ayant des grades dans l'armée; 2° confère au gouvernement le droit de les proscrire quand bon lui semblera.

Les débats ont commencé lundi, ils dureront deux jours.

M. Ribot s'est élevé avec indignation dans un des bureaux de la Commission des prétendants, contre les menées radicales qui troublent le pays. Nous citons les principaux passages de son discours :

« Cette préoccupation de trouver partout des conspirateurs, indique un état d'esprit véritablement attristant et dangereux s'il se généralisait. La République a été fondée par l'union des républicains, à force de sagesse, de modération, de tolérance. Il semble qu'on veuille aujourd'hui expulser de la République tous ceux qui ne partagent pas les passions violentes de l'extrême gauche. C'est ce dessein, avoué par les meneurs de la campagne, qui donne à la proposition de M. Floquet son caractère et sa portée. Il y a dans la Chambre un groupe qui se croit assez fort, au lendemain de la mort de M. Gambetta, pour imprimer à la politique une direction dans le sens du radicalisme et de la violence.

« La précipitation et l'insistance avec lesquelles M. Floquet a voulu imposer au ministère une mesure que celui-ci juge inutile et impolitique, prouveraient à elles seules qu'on se préoccupe beaucoup moins d'expulser les princes que de faire échec au cabinet et d'affaiblir ou de déconsidérer les modérés. Je ne me prêterai pas, dit M. Ribot, à cette politique. Je ne veux être ni dupe, ni complice de M. Floquet et de ses amis. On sait pourquoi j'ai donné à la République mon adhésion et mon concours sans réserve. Je pense plus que jamais que la République est le gouvernement de la France. En dehors d'elle, il n'y a place que pour des dictatures honteuses.

« Rien n'ébranlera mes convictions à cet égard, pas même les fautes et les folies des radicaux. Mais quant à désertir les traditions libérales qui ont fait la République, par peur de M. Floquet et de ses amis, c'est ce que je ne ferai jamais. L'extrême gauche espère que les modérés se laisseront intimider par l'accusation d'orléanisme; c'est le vieux jeu de l'extrême gauche. Si nous cédon's aujourd'hui, nous serons entraînés à d'autres mesures de violence. La question qui se débat est beaucoup plus haute qu'on ne croit; il s'agit de savoir si la direction de la République tombera aux mains des radicaux. »

M. Ribot examine la proposition du gouvernement; il en montre les faiblesses et les dangers. Il déclare qu'il aura le regret de ne pouvoir s'y associer.

Dans une péroraison très éloquentes, M. Ribot, relevant les souvenirs de 1851, rappelle comment a péri la République, par cette fureur de calomnies réciproques qui s'était emparée des

partis. « On se jetait des accusations de conspiration, de la rue de Poitiers à la Montagne, et pendant ce temps s'est préparé et consommé le coup d'Etat. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier.

Reprise de la discussion de la loi sur la magistrature.

M. Graux défend le principe électif. M. Roche répond au dernier discours de M. Clémenceau.

M. Clémenceau réplique. (Cris : aux voix.) L'orateur se défend de chercher un appui dans la droite pour faire triompher le principe électif.

Après une réplique de M. Waldeck-Rousseau, la discussion est close.

Maintien de l'inamovibilité.

L'article 1 du projet supprimant l'inamovibilité et adoptant l'élection des magistrats est repoussé par 287 voix contre 242. (Vive agitation.)

La commission de la loi sur la magistrature donne sa démission en séance par l'organe de M. Lepère.

M. Devès annonce pour lundi le dépôt de son projet sur l'organisation judiciaire.

La séance est suspendue.

La loi de proscription.

La séance est reprise à 5 h. 25. M. Fabre dépose le contre-projet dont nous donnons plus haut la teneur.

M. Bourgeois demande la question préalable sur laquelle la Chambre ordonne la discussion immédiate. Il n'acceptera jamais une loi d'exception. Il ne comprend pas que sous un gouvernement qui se dit libéral on présente de pareilles lois.

La question préalable, mise aux voix, à la majorité de 440 voix contre 98, n'est pas adoptée.

La discussion est renvoyée à lundi, deux heures.

Informations

Le *Journal des Débats* publie les deux lettres suivantes échangées entre les représentants de la Fédération ouvrière et M. Léon Say :

« A Monsieur Léon Say :

» Paris, 24 Janvier 1883

» Monsieur,

« Nous croyons que, dans ce moment troublé, il est non-seulement intéressant mais encore du devoir militant de chaque parti d'accepter les occasions qui s'offrent pour soutenir leurs convictions philosophiques, politiques et sociales.

« C'est dans cet esprit que le parti ouvrier, fort de ses principes, a pris l'initiative d'organiser des conférences auxquelles il invite à prendre part les hommes qu'il croit convaincus, quelles que soient leurs opinions, et que leur talent a placé à la tête de leur parti.

« C'est pourquoi nous avons pris la liberté d'insérer votre nom sur nos programmes, comptant que vous répondrez favorablement à notre invitation.

« La prochaine réunion sera tenue le 28 janvier 1883, à une heure, salle Lévis, rue Lévis, 8, aux Batignolles-Montceau.

» Veuillez agréer,

» Pour l'agglomération parisienne, Fédération socialiste révolutionnaire du centre, parti ouvrier :

» Le secrétaire de la commission des conférences,

« A. LE TAILLEUR. »

* * *

« A Monsieur Le Tailleur,

» Paris, 26 janvier.

» Monsieur,

« J'ai reçu l'invitation que vous m'avez envoyée au nom du parti ouvrier, d'assister à la conférence qui doit avoir lieu le 28 janvier, dans la salle Lévis.

» Je ne puis accepter votre invitation.

« Vous avez eu tort de faire figurer, sans mon aveu, mon nom sur votre programme, et de penser que je pouvais être l'avocat d'une politique hostile à la République. J'ai contribué à la fondation de la République et je ne vois d'autre avenir pour la France que la République, que je cherche à défendre contre les trois grands ennemis de toutes les républiques : les lois d'exception, l'arbitraire, et la dictature.

Veuillez agréer,

» LÉON SAY. »

L'*Univers* ridiculise le récit de l'évènement sur le prétendu débarquement du comte de Chambord à Port-Vendres.

Une dépêche de Berlin, du 25 janvier, dit que l'empereur est très malade. Une sorte de

tremblement convulsif a été constaté par les médecins.

C'est, paraît-il, un signe d'une très grande gravité.

Il paraît qu'il règne un véritable affolement à l'Élysée.

On nous apprend que, par ordre de M. Grévy, un fil télégraphique a été posé la nuit dernière pour rallier directement la caserne de la Pépinière avec le palais du président de la République.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Circulaire de M. Pagès Duport.

Messieurs et chers Compatriotes,

Des amis nombreux ont bien voulu m'engager, au nom des principes conservateurs, à poser ma candidature pour l'élection sénatoriale du 4 février.

J'ai accepté cet honneur et ce devoir.

Nous traversons une crise redoutable.

On avait dit à la France entière, et principalement à tous ceux qui, comme moi, n'ayant pas voté la République en 1875, sanctionnèrent néanmoins avec une pleine abnégation les Lois Organiques, non seulement on avait dit, mais on avait promis solennellement que le gouvernement légal serait modéré, tolérant et progressif. Cet engagement public a été méconnu; on ne nous donne qu'une République autoritaire, tourmentée par la haine de la religion et de la liberté, sans cesse ballotée entre l'incurie financière au dedans et la défiance des nations au dehors.

Dans ces graves circonstances, une triple mission s'impose aux hommes d'ordre :

Réparer le mal que le radicalisme a fait;

Empêcher le mal que le radicalisme médite;

Accomplir les réformes dont le radicalisme est incapable.

Le mal à réparer consiste surtout à restituer au père le droit absolu de choisir les maîtres qui lui conviennent pour l'éducation de ses enfants. Il consiste également à rendre à Dieu l'école d'où on l'a chassé, où la présence du prêtre est interdite, et où l'instituteur ne peut plus dire la prière, ni enseigner le catéchisme. Tous les peuples de la terre font apprendre aux enfants, dans les écoles, les devoirs envers le Créateur.

Et c'est au nom d'une nation si cruellement éprouvée qu'on ose jeter un défi à la civilisation universelle !

Le mal à prévenir c'est la destruction du principe tutélaire de l'inamovibilité des magistrats; c'est l'aggravation des charges militaires par la suppression des bons numéros et des exemptions légitimes; c'est la séparation de l'Église et de l'État, qui ferait peser sur les Chrétiens seuls les frais du culte, quand on oblige ces mêmes Chrétiens à payer comme les autres pour des écoles athées; c'est, enfin, la continuation des folles dépenses qui ont fait dire tout récemment à M. Léon Say, qu'on ne sait pas où l'on va, et que, si l'on ne prend pas des mesures énergiques, le crédit de la France peut être compromis pour longtemps.

Quant aux réformes à opérer, il nous faut un gouvernement qui, par une application rigoureuse des principes d'économie, diminue l'impôt foncier, en éta-

blissant à sa place ces taxes plus équitables; qui étende les traités de commerce; qui abaisse les tarifs des chemins de fer; qui réduise les frais de justice et les droits de succession du père au fils; qui exempte les habitations pauvres de la taxe des portes et fenêtres; qui crée des banques populaires, comme en Angleterre et ailleurs, pour apporter le crédit aux petits cultivateurs.

Il eût été facile de consacrer à cette œuvre l'accroissement des recettes, qui était si grand, quand la politique de délation et de proscription se dissimulait encore. Mais le radicalisme a mieux aimé s'emparer de toutes les places, et se jeter sur le budget, comme si l'argent des contribuables était sa propriété personnelle.

Mes chers Concitoyens,

L'union des conservateurs est le seul moyen d'échapper à une situation pleine de périls intérieurs et extérieurs. Leurs divisions nous ont perdus, leur rapprochement nous sauvera.

Réprouvant avec indignation les mesures déjà prises, et celles que l'on propose de prendre, contre les Princes des différentes familles qui ont régné sur la France, je veux que la France reste ouverte à tous les Français, avec les mêmes droits, sans distinction d'origine et d'opinion.

Si le radicalisme continuait ses attentats, chacun se souviendrait que le pays est absolument maître de ses destinées; et, Dieu aidant, les conservateurs auraient le ferme courage de placer le bien de la Patrie au-dessus de leurs préférences personnelles.

A. PAGÈS DUPORT,
Ancien député du Lot.

Albas, 24 janvier 1883.

Par décret du 24 janvier, M. Laparra, Conseiller de préfecture, a été désigné pour remplir en 1884, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Lot.

A partir du 26 courant, le service des dépêches de Cahors à Gourdon a repris sa correspondance avec le courrier de Gourdon, Souillac, Martel et St-Denis. — Le départ de Cahors a lieu à 6 h. 20.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote M. Traucou (Antonin), vient de subir avec succès, devant la commission de Cahors, les examens pour les fonctions de commissaire de police des chemins de fer.

Le ministre de la guerre vient de donner les ordres ci-après au sujet du stage que doivent ou peuvent faire les officiers sobalernes de l'armée territoriale :

Mon cher général,

Un crédit de 100,000 francs est inscrit au budget de la guerre pour assurer, en 1883, le paiement des allocations réglementaires attribuées aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie de l'armée territoriale appelés ou autorisés à faire un stage, soit au moment de la convocation des troupes de cette arme, par application des dispositions du paragraphe 5 de l'instruction du 15 avril 1880, soit à tout autre moment de l'année 1883.

Dans la répartition de ce crédit, le corps d'armée placé sous vos ordres a été compris, comme en 1882, pour une somme de...

Les officiers appelés ou autorisés à faire un stage devront être consultés sur le moment qu'ils jugeront le plus favorable sous le rapport de leurs intérêts privés. Il sera tenu compte de leurs vœux, autant que les exigences du service le permettront.

Je vous serai obligé de donner des ordres pour assurer l'exécution de ces dispositions.

BILLOT.

M. l'abbé Pradelle, curé de Cabrerets, a été nommé curé de Luzech.

Le taux de la rémunération des facteurs locaux et ruraux est porté de sept centimes à sept centimes et demi par jour et par kilomètre.

L'uniforme sera, en outre, gratuitement accordé, en 1883, à tous les sous-agents, et les deux cinquièmes d'entre eux, choisis de préférence parmi ceux qui habitent les départements les plus froids, auront, en outre, une capote-manteau.

La cour d'appel de Douai vient de rendre, dans son audience du 6 décembre 1882, un jugement qui intéresse directement les agriculteurs et que nous croyons utile à faire connaître.

De cet arrêté il résulte que le fait par un propriétaire ou fermier de porter un fusil et de tirer au moment de la récolte, sur des bandes de moineaux qui s'abattent sur ses grains mis en tas, et lui causent un sérieux dommage, est un acte de chasse; que protéger et défendre sa récolte est un droit proclamé antérieurement à la loi du 3 mai 1883 sur la chasse et reconnu par elle; et qu'il est indifférent, lorsqu'il s'agit du droit de défense, que l'animal soit ou non classé par les arrêtés préfectoraux parmi les animaux malfaisants ou nuisibles.

Toutefois, il incombe au cultivateur qui se trouve dans de semblables circonstances, de faire la preuve que les moineaux dévastaient ses récoltes au moment où il les a tirés.

Des arrêts avaient été déjà rendus dans le même sens par la cour d'Agen, en 1852, et par celle de Rouen, en 1862.

On écrit de Duras, au *Journal de Lot-et-Garonne* :

Un épouvantable accident est arrivé, ces jours derniers, dans notre commune. Au lieu de Bicotte, le sieur Yon, jeune carrier, en compagnie d'un camarade, était en train d'extraire de la pierre. Vers une heure de l'après-midi, après avoir allumé la mèche de la mine, qui semblait n'avoir produit qu'un médiocre effet, le sieur Yon, aidé de son camarade, essaya d'engager une barre de fer dans les fentes du rocher.

Au même instant un énorme bloc de pierre, ébranlé par leurs efforts, se détacha brusquement. Les deux ouvriers, voyant le danger, essayèrent de se garer. Malheureusement le sieur Yon eut la jambe prise sous le roc, et ce n'est qu'avec les plus grandes peines qu'on put le dégager.

La cuisse était brisée en plusieurs endroits, l'artère rompue, et les médecins appelés en toute hâte se sont déclarés impuissants à sauver le malheureux ouvrier.

En effet, vers neuf heures du soir, le sieur Yon rendait le dernier soupir au milieu des plus atroces souffrances. Cet affreux accident a vivement ému la population. La victime laisse une jeune veuve et un enfant.

Revue Agricole

La récolte des vins en 1882. — L'antiphyloxérique Guillaume, — Bulletin commercial.

Les résultats définitifs de la récolte des vins viennent seulement d'être fixés. Nous nous empressons, comme les années précédentes, de les faire connaître.

La récolte des vins n'a pas été satisfaisante en 1882.

Non seulement elle ne s'est pas rapprochée de ces beaux résultats de 54 millions d'hectolitres réalisés pendant la période 1870-1878, mais encore elle est inférieure de 3,252,363 d'hectolitres aux chiffres de l'année passée.

En 1882, on a récolté 30,886,352 hectolitres.

Parmi les départements qui ont particulièrement souffert de cette diminution, on remarque les Vosges, la Charente, la Loire-Inférieure, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Vendée, la Marne, qui ont perdu plus de moitié.

Viennent ensuite le Maine-et-Loire, la Vienne, la Nièvre, les Deux-Sèvres, la Côte-d'Or, etc.

Voici d'ailleurs les résultats indiqués pour chacun des départements intéressés, c'est-à-dire

presque tous les départements, à l'exception du Calvados, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Orne, du Pas-de-Calais et de la Somme, qui ne produisent pas de vin.

Ain.....	333.600	Loire (Haute)...	77.623
Aisne.....	76.237	Loire-Infér.....	513.877
Allier.....	197.237	Loiret.....	394.134
Alpes (Basses-)	61.668	Lot.....	213.448
Alpes (Hautes-)	76.333	Lot-et-Garonne.	444.900
Alpes (Mariti.)	68.997	Lozère.....	11.806
Ardèche.....	61.932	Maine-et-Loire..	321.212
Ardennes.....	13.745	Marne.....	320.844
Ariège.....	125.680	Marne (Haute-)	300.367
Aube.....	350.347	Mayenne.....	854
Aude.....	4.981.201	Meurthe-et-Mos.	408.398
Aveyron.....	368.672	Meuse.....	233.626
Bouc-du-Rhône.	401.961	Morbihan.....	11.011
Cantal.....	9.330	Nièvre.....	133.029
Charente.....	246.961	Oise.....	3.148
Charente-Infé.	1.477.231	Puy-de-Dôme..	900.248
Cher.....	182.367	Pyénées (Bas-)	176.231
Corrèze.....	139.138	Pyénées (He-)	303.036
Côte-d'Or.....	568.906	Pyren.-Orien...	1.430.465
Creuse.....	70	Rhône.....	456.123
Dordogne.....	153.813	Saône (Haute-)	117.132
Doubs.....	43.353	Saône-et-Loire.	553.968
Drôme.....	63.244	Sarthe.....	48.837
Eure.....	1.682	Savoie.....	206.126
Eure-et-Loire..	13.972	Savoie (Haute)	144.955
Gard.....	378.522	Seine.....	26.111
Garonne (Hte-)	1.031.613	Seine-et-Marne..	128.955
Gers.....	1.476.360	Seine-et-Oise..	144.031
Gironde.....	1.114.932	Sèvres (Deux-)	129.996
Hérault.....	3.499.819	Tarn.....	923.466
Ille-et-Vilaine.	290	Tarn-et-Garonn.	528.864
Indre.....	177.815	Var.....	367.027
Indre-et-Loire.	435.268	Vaucluse.....	106.277
Isère.....	423.230	Vendée.....	228.962
Jura.....	180.134	Vienne.....	697.339
Landes.....	263.682	Vienne (Haute-)	5.850
Loir-et-Cher...	412.766	Vosges.....	78.709
Loire.....	228.615	Yonne.....	695.292

Ce n'est pas seulement un phylloxéra qu'il faut attribuer ces résultats généralement peu satisfaisants; la température a exercé une influence mauvaise; nous avons montré dans une série d'études faites sur place que la viticulture française a repris espoir et que des plantations nouvelles très importantes ont été faites.

Si le temps est favorable cette année, il n'est pas douteux que la récolte ne soit très abondante; les vignes sont en parties reconstituées.

Depuis que le phylloxéra s'évit en France, la production moyenne annuelle varie entre 25 et 35 millions d'hectolitres; elle était auparavant, de 50 à 55 millions. L'année 1882 est en baisse sur la précédente de 3,252,000 hectolitres. Ces chiffres, quelque tristes qu'ils soient, ne doivent cependant pas nous décourager; la viticulture a vu bien d'autres désastres. De 1853 à 1856, lors de la grande invasion de l'oïdium, les récoltes descendirent à 20, 15 et même 10 millions d'hectolitres. L'existence de la vigne était fort compromise; le soufrage vint lui donner une vie nouvelle: l'oïdium, énergiquement combattu sur tous les points, est circonscrit maintenant dans des limites si étroites, qu'il ne compte plus, pour ainsi dire. On peut affirmer aujourd'hui avec confiance qu'il en sera de même du phylloxéra: les efforts, d'jà très-appreciables, des viticulteurs, pour remplacer les vignes détruites par des cépages résistants, nous font prévoir le moment où ce terrible ennemi sera mis dans l'impossibilité de nuire.

D'autre part, M. Guillaumont, à Sauveterre (Gard), dit avoir obtenu de bons effets d'un mélange composé de la manière suivante: 10 kilog. de cendres de bois, 10 kilog. de sulfate de fer, 2 kilog. de goudron de houille (coaltar) On mélange intimement ces matières en les passant plusieurs fois au crible, et on en met une à deux poignées par souche, suivant leur grosseur.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 25 fr. 50. — Seigle, 17 fr. 20. — Orge, 17 fr. 75. — Avoine, 18 fr. 25.

Vins. — Les affaires sont toujours calmes. Les journaux spéciaux remarquent qu'en 1882 il y a eu moins d'importations de vins étrangers, et plus d'exportation en 1881.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 34 à 1 fr. 74, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 22 à 1 fr. 60. id.
Taureaux, 1 fr. 26 à 1 fr. 48. id.
Veaux, 2 fr. 00 à 2 fr. 44. id.
Moutons, 1 fr. 88 à 2 fr. 20. id.
Porcs gras, 1 fr. 22 à 1 fr. 34. id.

Dernières Nouvelles

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Des journaux ont annoncé qu'à la suite de rapports des préfets de l'Ouest, du Centre et du Midi, le ministre de l'intérieur leur avait envoyé des instructions particulières au sujet des prétendus complots royalistes. Cette nouvelle est de tous les points inexacte.

INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE DE ST-ETIENNE

Nous recevons la dépêche suivante :
Saint-Etienne, 27 janvier.
Un violent incendie a éclaté ce soir à neuf heures dans le pavillon sud-ouest de l'hôtel de ville. On dit que le bureau des plans est entièrement détruit. Les secours s'organisent. On croit que cet incendie est le résultat d'un attentat résolu au sein d'un comité anarchiste de Lyon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 janvier 1883.
SUITE DE LA DISCUSSION DES LOIS DE PROSCRIPTION.

M. de Mun. — ... On veut faire une loi de suspects. Après les princes on soupçonnera leurs amis et ceux mêmes qui seront coupables de ne pas les haïr.

On désigne déjà les hommes et les maisons qu'il faut atteindre par les lois d'exception. Ces lois n'ont pas assuré la perpétuité de vos prédécesseurs au pouvoir. Elles ne seront pas davantage aujourd'hui un rempart pour la République.

La proscription, au contraire, grandit ceux qu'elle touche. Les hommes mis hors la loi sont plus dangereux que ceux qui sont sous la protection des lois. (Très bien ! très bien ! à droite)

MM. Louis Blanc et Jules Favre ont dit que les lois de proscription étaient anti-républicaines.

Il s'agit de savoir s'il y a une majorité pour la liberté ou pour l'oppression. (Applaudissements à droite.)

M. Fabre, rapporteur. — Le droit de légitime défense appartient à la République comme à tous les gouvernements.

L'incident qui s'est produit a été l'occasion de faire ce que depuis longtemps la nécessité imposait aux républicains.

On ne prive pas les princes du mandat électif et des emplois civils et militaires parce qu'ils sont incapables ou indignes, mais parce qu'ils personnifient le principe anti-républicain. Le projet de la commission ne crée pas une catégorie de suspects, il constate seulement une fatalité. (Bruit à droite.)

M. Ribot. — La question est purement politique et ne doit être traitée qu'à ce point de vue.

M. Floquet est venu à la tribune expliquer ses terreurs, mais dans une toute autre pensée.

M. Gambetta mort, **M. Floquet** espérait, en posant cette question, voir si la République irait encore plus à gauche. Il ne s'était pas trompé, car le gouvernement n'a pas trouvé de parole pour repousser l'urgence. (Bruit à gauche.)

Après cette première faute, le gouvernement a proposé les transactions les plus dangereuses et les concessions les plus regrettables.

M. le ministre de la guerre a refusé de s'associer à des mesures semblables.

Le Parlement veut prendre contre l'armée, admirable de patriotisme et de dévouement, des mesures d'exception, sous prétexte de grands dangers. (Bruit à gauche.)

Cette loi inutile causera dans le pays une grande agitation.

Le vrai danger est dans les crises multipliées et dans les changements de notre politique au profit du parti radical. (Interruptions.)

Après un discours de **M. Floquet**, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La Dissolution

Paris, 29 janvier.

On a affiché, la nuit dernière, dans plusieurs rues du quartier St-Honoré, der placards de diverses couleurs portant ces mots : « Au président Grévy ! Le peuple demande la dissolution de la Chambre. »

Ces placards ont été arrachés dans la matinée.

Londres, 29 janvier.

Le *Times* consacre un article important à la situation politique de la France.

Voici un fait dont il certifie l'exactitude : « Dans une conversation avec un diplomate étranger, **M. Grévy** a constaté que le Sénat rejetterait les lois d'exception. Il a ajouté que si la Chambre les maintenait, il lui donnerait le droit de la dissoudre. »

« Il a reconnu l'impossibilité de gouverner avec la Chambre actuelle. »
« Enfin, il a exprimé la confiance que de nouvelles élections seraient favorables à la République. »
Voilà qui dépeint la situation !

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Philibert.

Spectacle du mardi 30 janvier 1883.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. d'Angeville

A TRAVERS CAHORS

Revue en 5 actes et 8 tableaux

On commencera par

AVANT LA NOCE

Opérette en 1 acte.

Bourse de Paris.

Cours du 30 Janvier

Rente 3 p. %.....	78.25
— 3 p. % amortissable.	79.40
— 4 1/2 p. %.....	109.50
— 5 p. %.....	115.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 27 janvier 1883.

Le grand succès de l'émission du *Crédit Foncier* a rasséré les esprits, les demandes dominent sur l'ensemble des valeurs; le 5 0/0 est à 114 87, le 3 0/0 à 78 10, l'amortissable à 79 20.

Les nouvelles obligations Foncières sont recherchées avec 3 fr. 50 de prime, le Foncier est à 1,255 en hausse de 27 fr. la Banque de France ferme à 5,200, la Banque de Paris à 935.

Le Lyon reste à 1,520, le Midi à 1,045, le Nord à 1,790, l'Orléans à 1,215.

Il y a peu d'hésitation sur le Suez à 2,157, sur le 5 0/0 Italien à 86 30, sur le 5 0/0 Turc à 11 42, sur l'Unifiée égyptienne à 355, sur la Banque ottomane à 705.

En banque, les actions du *Petit Journal* sont demandées de 687 à 690; les titres deviennent chaque jour plus rares sur le marché des actions du journal la France, des actions et obligations du gros Camionnage de Paris et des obligations de la Société d'Aménagement.

La Chambre syndicale des Agents de change publie l'avis suivant : « A partir de demain, 27 janvier, les Obligations Foncières de 500 fr., 3 0/0, de 1883, du *Crédit Foncier* de France seront admises aux négociations de la bourse au comptant et à terme. — 600,000 obligations émises à 330 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. par tirages au sort annuels, en 28 ans, à partir du 1^{er} janvier 1883. — Intérêt annuel : 15 fr. payables par moitié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année. Jouissance courante : 1^{er} janvier 1883. »

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux, pour la guérison de toutes les *Maladies Chroniques*; (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de Vessie, de Matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau, etc.) Ecrire Quai St-Michel, 27, à Paris.

PAPIER WLINSI.

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN.

fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

A VENDRE DES PLANTS DE VIGNE (EN PÉPINIÈRE)

Tels que : Plants de Mérau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. — S'adresser à **M. BELMON (Henri)**, propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

NOUVEAUTÉS
A PRIX FIXE

Francis PONTIÉ

MARQUÉES
EN CHIFFRES CONNUS

Boulevard Sud et rue Fénélon, à CAHORS.

EXPOSITION Grande mise en vente des nouveaux Assortiments en Nouveautés de la saison d'Hiver. **EXPOSITION**
Grand choix en étoffes pour robes. — Lainages. — Soieries. — Draperies. — Confections pour dames en drap, en Cachemire, en satin-soie ouaté. — Rotondes en fourrures. — Toiles fil en tous genres. — Tapis d'appartement. — Linge de table. — Cravates. — Foulards. — Costumes brodés, unis et écossais. — Manchons et Boas. — Indienne et cretonne pour meubles.

BON MARCHÉ SURPRENANT
APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Faille soie noire pour robes, depuis.....	2 fr. 95 le m.	Services de table en fil, depuis.....	8 fr. » la douz.
Tissus laine pour robes, depuis.....	0 30 —	Calicot et toile coton, depuis.....	0 45 le m.
Draperies fantaisie pour hommes, depuis.....	4 50 —	Manchons pour dames, depuis.....	3 » —
Confection pour dames, depuis.....	9 » —	Indiennes et cretonnes pour meubles, depuis.....	0 60 —
Toile pur fil pour chemises et pour draps de lit, depuis.....	0 80 —	Mousseline Rideaux, depuis.....	0 45 —

Spécialités de Nouveautés riches pour Corbeilles de mariage.

Châles Cachemire des Indes et Français. — Soieries en tous genres. — Confections. — Dentelles. — Fourrures. — Manchons. — Boas. — Lingerie pour dames et cravates. — Envoi *franco* dans tout le département depuis 20 fr.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS

Le système de vendre tout à Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison
Toute marchandise qui ne répond pas à la garantie est sans difficulté échangée ou remboursée au gré de l'acheteur.

L'EAU de SUEZ MAUX de DENTS et par conséquent, l'Extraction & l'Aurification
S'adresser à M. Suez, 10, rue Ampère, PARIS.
BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande.

L'ALCOOLAT DE SUEZ SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES
Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris.

SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie

VIGNES AMÉRICAINES
Provenance franc de pied Américain.

MASSOU
Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
	Boutures. Racines.		Boutures. Racines.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbement, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cuningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racines.	Greffes sur Boutures. Racines.
Riparia, le cent, 22 f. »	35 f. »
Solonis, — 22 »	30 »
Viala, le cent, 22 f. »	30 f. »
Herbement, — 22 »	25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Francs, rendu en gare et d'emballage.

LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5634

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

BAYLES, J^{NE}
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
--	--

TAMAR INDIEN GRILLON
FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT
CONTRE
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Congestion cérébrale,
Bile, Manque d'appétit,
Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION
Indispensable aux Enfants,
Dames enceintes ou en couches,
Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMÉRICAINES
Boutures et racines de toutes les variétés
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

A VENDRE
UNE VIGNE
Sise à Roquebillères, appartenant à la propriété de M. Pinchet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine.
S'adresser à M. CHABAUD, per-ruquier, place de la Halle.

POMMADE BERTINOT
Pour la guérison radicale et infail- lible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.
Dépôt, Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

VICHY
Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un flacon pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

EAU DE ZÉNOBIE
20 Ans de Succès
LA COULEUR DES CHEVEUX
ultra non SEULE PARFAITE POUR RETENIR le net pas un seul instant, mais une lotion bienfaisante qui entretient et fortifie la chevelure en la recolorant. SEIGNEUR, maison fondée en 1807, 10, rue de Valenciennes, PARIS.
Se trouve à Cahors, chez Broil, parfumeur, boulevard Nord; Dides aîné, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

AU GASPILLAGE
Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHIÉ.
Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Robans, Velours, etc., etc.
IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

A VENDRE
à Cahors, au centre de la ville
UNE GRANDE ET BELLE MAISON AVEC COUR ET JARDIN
Facilités pour le paiement.
S'adresser au bureau du Journal.

Maison de confiance
O. DELORD
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES
On demande à louer avec long bail
UNE MAISON
Avec grand rez de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation.
Prendre l'adresse au bureau du Journal.